

Historique



Au début des **années 1920**, les responsables de l'enseignement technique du Ministère de l'Instruction Publique désirèrent jeter les bases d'un **système d'orientation efficace** pour les élèves terminant leur scolarité primaire et se destinant à l'apprentissage. En même temps, un groupe de scientifiques positivistes et "progressistes" souhaitaient organiser de manière plus rationnelle et plus équitable la société en fondant le processus d'affectation sociale sur des **méthodes psychotechniques**.

La rencontre de ces deux ordres de préoccupations conduisit à la création en 1928 d'un "établissement libre d'enseignement supérieur", l'Institut National d'Orientation Professionnelle. Le président de son conseil d'administration était directeur de l'enseignement technique, **Edmond Labbé**. Il était dirigé par **Henri Piéron**, professeur de psychologie au Collège de France, assisté de **Henri Laugier**, un universitaire, professeur de physiologie, et de **Julien Fontègne**, inspecteur général de l'enseignement technique.

L'INOP devait remplir trois fonctions :

- prendre en charge la formation des Conseillers d'orientation professionnelle**
- réaliser des recherches dans le domaine de l'orientation**
- constituer un centre de documentation sur les métiers**

Cette dernière fonction sera abandonnée au profit d'autres organismes au lendemain de la seconde guerre mondiale. **En 1939, en même temps qu'il s'installait dans les locaux actuels de la rue Gay-Lussac, l'INOP devint l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle - INETOP.** A la suite d'une très vive campagne de la presse collaborationniste, l'Inetop faillit disparaître. Il ne survécut que grâce à l'attitude amicale des responsables du Conservatoire national des arts et métiers au sein duquel il "se réfugia" en 1941. **Depuis cette date, l'Inetop est un institut du Cnam.**

FORMATION DES CONS



LA PROFESSION DE CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

Le conseiller d'orientation professionnelle a pour mission de donner un conseil aux enfants et aux adolescents en vue de leur métier ou de leur profession future. Le travail du conseiller d'orientation professionnelle est double : connaissance de l'orientation professionnelle des métiers, des professions, d'autre part. Si l'on se rappelle une définition bien connue de l'orientation professionnelle qui nous dit : L'orientation professionnelle a pour but de conseiller à un enfant ou à un adolescent un métier, une profession qui convienne à ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales, en tenant compte de ses goûts et désirs, de sa situation familiale et des besoins du marché du travail, il s'ensuit que l'étude que le conseiller d'orientation professionnelle doit faire de l'enfant est complète et ne peut pas se borner à quelques minutes d'entretien.

Pour connaître l'enfant, c'est-à-dire pour savoir toutes ses aptitudes de rendement et d'adaptation à la vie sociale, le conseiller d'orientation professionnelle utilisera les méthodes scientifiques (examen médical, physiologique, examen d'aptitude au travail, tests) et joindra à ces méthodes scientifiques d'observation dans les divers milieux où évolue l'enfant : famille, extra-scolaire. Cette étude de l'enfant exige du conseiller d'orientation professionnelle une préparation particulière qu'il doit acquérir qu'après des études spéciales.

Le deuxième aspect du travail du conseiller d'orientation professionnelle consiste dans l'étude des professions et des métiers, mais également les aptitudes qu'ils requièrent, les conditions d'accès, les possibilités de promotion etc. Le parent à ces professions, les niveaux d'études qu'elles exigent. Cette partie du travail exige un certain engagement.

FORMATION DES CONSE

LE BON CONSEILLER D'O.P. DOIT :
connaître toutes les méthodes et techniques permettant de mettre en lumière les aptitudes et capacités des sujets

celui qui, d'O.P. reçoit comprend (Travaux

connaître l'évolution des problèmes économiques et sociaux et leur position actuelle

Econ

connaître les métiers et professions (aptitudes acquises, conditions d'accès, possibilités de promotion etc.)

Techniq des métiers

connaître la législation de l'O.P. son organisation administrative et pratique

La

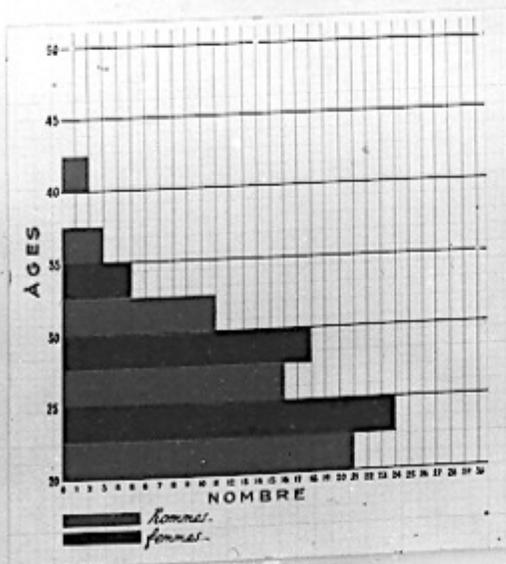
ne pas être un homme de laboratoire, mais un praticien au service de l'individu et de la société



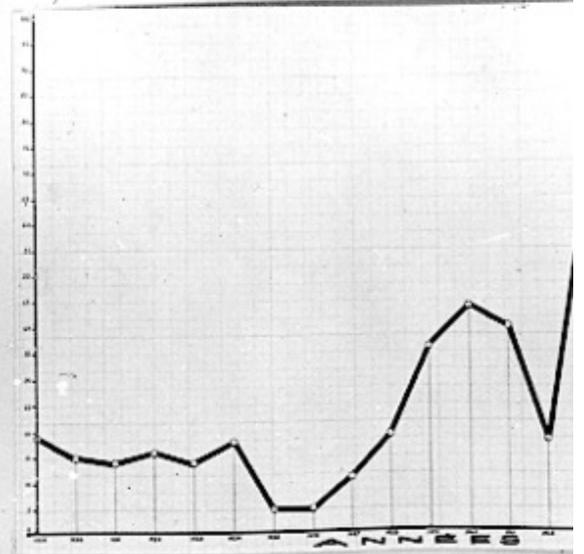
Admission
21 Ans
2 ANS d'ETUDES
Bac ou Brevet sup!
On ne peut exercer
avant 25 ans

DIPLÔME D'ETAT de CONSEILLER d'O

RECRUTEMENT



NOMBRE DES DIPLÔ



18



Un peu d'histoire



- [Le colloque de 2010](#). L'accompagnement à l'orientation aux différents âges de vie. Quels modèles, dispositifs et pratiques ? (17-19 mars 2010)
- L'inauguration de [l'Observatoire des politiques et des pratiques pour l'innovation en orientation](#) (Oppio, 17 mars 2010)